

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Acte modificatif/avenant Marché 2022.050 Service de transport.

Le marché 2022.050 (4 lots) a été attribué en 2022 pour un début des prestations de service, au 1^{er} septembre 2022.

Dans un objectif d'optimisation, les services en charge des transports étudient régulièrement le fonctionnement du réseau Tout'enbus, et peuvent ainsi déterminer les adaptations à mettre en œuvre pour améliorer le service des transports (prise en compte des points d'arrêt, des horaires, du volume de voyageurs/usagers).

S'agissant des modifications à intervenir, pour la quatrième année du marché (2024/2025), elles représentent des adaptations techniques telles que détaillées dans les actes modificatifs (n°3 pour le lot 1 et n°4 pour le lot 2) joints à la présente, et générant, par rapport aux montants validés pour l'année 2024/2025 :

- ✓ Pour le lot 1, une augmentation du montant annuel de+ 21 467.07 € HT ;
- ✓ Pour le lot 2, une réduction du montant annuel de - 21 661.85 € HT.

Considérant que la délibération portant délégation de pouvoirs au Président ne lui permet pas de signer les avenants / actes modificatifs ayant une incidence financière, dès lors que les marchés passés ont été soumis aux procédures formalisées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les actes modificatifs à intervenir (actes modificatifs lots 1 et 2 du marché 2022.050 annexés à la présente),
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 juin 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250624-DEL24062025-49-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025